

QUÉBEC.

Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. L'âge d'admission aux écoles est de 5 à 16 ans. Les écoles sont maintenues au moyen, en partie, de cotisations municipales, et en partie de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux.

Le tableau suivant indique le nombre des établissements d'éducation de tous rangs dans la province.

ETABLISSEMENTS D'EDUCATION DANS QUEBEC, 1902-1903.

ETABLISSEMENTS.	Sous la gestion de municipalités.		Élémentaires.	Supérieures.	Total.
		Libres.			
<i>Ecoles catholiques romaines.</i>					
Ecoles élémentaires.....	4,445	47	4,492		4,492
Ecoles modèles.....	367	144		511	511
Académies.....	44	105		149	149
Ecoles normales.....		4		4	4
Collèges classiques.....		19		19	19
Universités.....		2		2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.....		3		3	3
Total.....	4,856	324	4,492	688	5,180
<i>Ecoles protestantes.</i>					
Ecoles élémentaires.....	884	3	887		887
Ecoles modèles.....	41			44	44
Académies.....	27	2		29	29
Ecoles normales.....		1		1	1
Universités.....		2		2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.....		1		1	1
Total.....	955	9	887	77	964
Ecoles du soir.....					102
Ecoles annexées aux écoles normales.....		6		6	6
Ecoles des arts et manufactures.....		9		9	9
Grand total des écoles.....	5,811	348	5,379	780	6,261